

PPCR-Nouvelle évaluation des enseignants RASSEMBLEMENT DU 1er FÉVRIER

Reclassement dans les nouvelles grilles à compter du 1^{er} septembre 2017 : une revalorisation en trompe-l'œil !

Encore une nouvelle bonne raison de manifester!

♦ Après la duperie du passage pour tous à la Hors-Classe ou « Comment passer de 327 à 150 promus à la HC dans les Bouches du Rhône ? » (→ voir inFO mail n°29),

♦ Après le critère évaluatif des enseignants sur la façon de bien coopérer avec les « partenaires » de la communauté éducative (Mairie, parents d'élèves et associations du PEdT)
 → voir inFO mail n°31)

Les enseignants reclassés dans les nouvelles grilles ne seront pas tous gagnants !

A compter du 1er septembre 2017, il n'y aurait plus **qu'un seul rythme d'avancement** et tous les enseignants basculeraient dans une nouvelle grille. Les collègues qui, dans la nouvelle grille, ne pourraient pas être promus, conserveraient leur échelon et leur ancienneté dans leur échelon. En revanche, ceux qui devraient passer dans un échelon supérieur le seraient **mais perdraient le reliquat d'ancienneté qu'ils auraient pu avoir!**

Quelles seraient les conséquences concrètes :

Prenons l'exemple d'un PE au 9ème échelon.

Dans la nouvelle grille, il faudrait 4 ans pour passer au 10ème échelon.

Un PE avec 3 ans d'ancienneté dans le 9ème échelon au 01.09.17, serait reclassé au 9ème échelon avec 3 ans d'ancienneté et attendra le 1er septembre 2018 pour accéder au 10ème échelon.

<u>Avec le système actuel</u>, il aurait pu bénéficier d'une promotion au grand choix au 01.09.17.

La perte subie s'élève à plus de 2 200,00 € bruts sur l'année. Un an de retard pour une promotion ensuite au 11ème échelon équivaut à une perte de plus de 2400 € brut supplémentaires.

A contrario, un PE avec 5 ans d'ancienneté dans le 9ème échelon au 01.09.17, serait bien reclassé au 10ème échelon au 01.09.17 **mais l'année d'ancienneté restante lui serait retirée**. Ce serait comme si les règles actuelles étaient encore appliquées et qu'il était promu à l'ancienneté.

Le grand gagnant est l'Etat qui fait de substantielles économies avec à la fois la suppression des promotions au grand choix et les modalités de reclassement!

Contrairement aux effets d'annonce, des collègues verraient leur carrière ralentie tandis que d'autres perdraient de l'ancienneté dans leur échelon au moment de leur reclassement.

Cet élément conjugué avec les remises en cause liées à la nouvelle évaluation comprenant les rendezvous de carrière et l'accompagnement ne peuvent que convaincre de l'impérieuse nécessité de participer massivement aux rassemblements organisés par la FNEC-FP-FO, la CGT Educ'Action et Sud Education devant les rectorats, les inspections académiques et au ministère le mercredi 1er février pour exiger le retrait du projet de décret sur l'évaluation transposant le protocole PPCR dans l'Education nationale.

Alors que les syndicats signataires tentent de faire croire que les enseignants seront tous gagnants avec ce protocole PPCR et la nouvelle évaluation qui en découle, en proposant notamment des applications sur leur site qui calculent hypothétiquement votre salaire jusqu'en 2048 !!!...

... le SNUDI FO vous invite à lire <u>son dossier spécial</u> qui analyse et explique <u>toutes les conséquences pratiques</u> de ce projet ministériel !

(voir le communiqué)

RASSEMBLEMENTS DANS TOUTE LA FRANCE

MERCREDI 1er FEVRIER

RDV à Marseille devant l'IA (Bd Nedelec) à partir de 14h00

Pour exiger:

Le retrait du projet de décret sur l'évaluation transposant le protocole PPCR dans l'Education nationale

Amplifions la campagne pour faire reculer la Ministre!

<u>Signez et faites signer</u> la motion pour l'abandon de la transposition de PPCR dans l'Education nationale et du projet d'évaluation des enseignants qui en découle !

Proposition de motion d'école à faire signer → >ICI<

Signez la motion directement en ligne → >ICI<

C'est facile et cela ne prend que quelques secondes !!!

Pour être plus fort, il faut être plus nombreux :

Syndiquez-vous au SNUDI-FO

Le syndicat indépendant de tout gouvernement!

Carte 2017 disponible → >ICI<

Mes avantages:

- 1/ Paiement fractionné en plusieurs chèques (autant de mois non commencés en 2017)
- 2/ Paiement par virement bancaire (nos coordonnées bancaires sont sur le bulletin d'adhésion)
- 3/66% de la cotisation est déductible des impôts ou en crédit d'impôt.
- 4/ Assurance professionnelle incluse dans le prix (contrat MACIF-FO équivalent à MAIF-Autonome de Solidarité)

Soit une cotisation qui ne vous coûterait que 4 à 6 euros par mois (toutes déductions faites) !!!